



14ème législature

Question N° : 103136	De Mme Bérengère Poletti (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > sages-femmes	Analyse > Ordre des sages-femmes. livre blanc. propositions. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le renforcement du rôle des sages-femmes comme des acteurs médicaux de premiers recours. Face à la diminution à venir du nombre de gynécologues, le rôle des sages-femmes sera nécessairement amené à être renforcé et légitimé au cours des prochaines années, tant auprès de la femme enceinte que dans la prise en charge de leur santé génésique en dehors des périodes de grossesse. Les sages-femmes ont donc vocation à être des acteurs médicaux reconnus de premier recours auprès des femmes en bonne santé. Le premier recours doit permettre aux sages-femmes d'exercer et d'assurer, dans leur champ de compétences, le suivi médical des patientes tout au long de leur vie et de les orienter directement vers un professionnel de santé sans passer par le médecin traitant, tout en permettant la prise en charge à 100 % des soins par l'assurance maladie. L'orientation directe de la patiente par une sage-femme vers un professionnel de santé vise ainsi à fluidifier le parcours de soins des femmes. Elle représente un précieux gain de temps pour celles-ci. Par ailleurs, les sages-femmes exercent un rôle majeur dans la lutte contre les violences faites aux femmes ; les sages-femmes constituent ainsi les professionnels de santé idoines pour les détecter et orienter la patiente vers des structures de prise en charge adaptées. Aussi, elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette proposition.